

● (1750)

Si des changements dans l'avenir sont nécessaires, que le Parlement, de bonne foi, les fasse. Aucune résolution, si pieuse qu'elle ait jamais été, ne nous servira bien. On ne peut abandonner les questions de cette importance aux fantaisies administratives. Certainement, nous avons appris cette leçon. Il y a déjà un certain nombre d'années qu'on applique la loi sur les langues officielles sans en référer au Parlement. Les résultats, quels que soient nos sentiments à l'égard de ce qu'ils devraient être, sont loin d'être satisfaisants et tout le monde peut s'en rendre compte. Certes les membres du gouvernement en sont venus à se méfier d'une approche purement administrative des problèmes concernant les langues.

Il importe de consulter le Parlement dans les cas de changements fondamentaux. Peut-on en douter le moins, quand c'est quelque chose qui touche au fondement même de notre unité nationale? J'ai vu trop d'organismes gouvernementaux, y compris Radio-Canada, passer outre à des résolutions qui avaient l'appui de tous les partis. Monsieur l'Orateur, cette résolution doit devenir un amendement à la loi sur les langues officielles. Je demande aux membres du parti d'en face de faire que ce soir le premier ministre joigne les mains avec mon chef, et, dans un esprit bipartisan, accepte cet amendement une fois pour toute.

[Français]

Mais nous aurions plusieurs choses à ajouter, notamment si l'on a considéré sérieusement mes propositions. Mais, monsieur l'Orateur, ce n'est pas nécessairement, à la Chambre des communes—même avec une loi ou un amendement—qu'on règle les questions des droits linguistiques au sein de la Fonction publique du Canada ou même en dehors, sans un véritable esprit de compréhension et de bonne entente, et je suis certain que la plupart des députés ont un tel esprit. Mais il faut, en ce qui concerne l'enseignement d'une deuxième langue que les provinces remplissent également leur rôle.

[Traduction]

Je crois que nous savons tous que nous pouvons faire ce que nous voulons en jonglant avec les lois, en les modifiant, en les passant à la loupe article par article et paragraphe par paragraphe, mais nous ne réussissons que si nous abordons le sujet avec un esprit de bonne volonté. Je suis heureux de voir qu'il y a quelqu'un d'extrêmement sincère et progressiste dans son attitude face au problème. Je veux parler du secrétaire d'État (M. Faulkner). Nous avons eu de nombreuses conversations privées. Je sais qu'il partage mon point de vue que les provinces peuvent jouer un rôle beaucoup plus important dans l'enseignement des langues secondes et si elles le faisaient notre travail d'unification du pays en serait d'autant facilité. Je sais que beaucoup de choses qu'il a entreprises aideront dans ce sens. Je ne puis que l'encourager et lui donner mon appui de ce côté-ci de la Chambre. Nous devrions implorer les provinces de le faire, non pas seulement la province de Québec, mais les autres aussi.

Langues officielles

[Français]

... d'améliorer le travail, monsieur l'Orateur, dans ce sens-là.

[Traduction]

J'aimerais dire en terminant, monsieur l'Orateur, que nous ne connaissons pas notre force si nous ne connaissons pas notre histoire. La Confédération a été un acte de foi. Les libéraux et les conservateurs se sont joints pour regrouper le Canada et les Canadiens. Il n'y a pas eu d'homme indispensable. Il n'y a pas eu de parti indispensable. Les Pères de la Confédération ont été les premiers à agir en tant que Canadiens. La Confédération a été un acte d'unité nationale. Il n'y avait pas de place pour les débats partisans.

Aujourd'hui, après plus d'un siècle, certaines choses ont changé. Nous avons quatre partis représentés dans une situation minoritaire à la Chambre des communes. Des millions de gens sont arrivés au Canada depuis lors, en provenance de nombreux pays autres que le Royaume-Uni et la France, un fait que le très honorable député de Prince-Albert a si bien su exposer aujourd'hui. Toutefois, une chose n'a pas changé et c'est la nécessité pour chaque député de retrouver l'esprit des Pères de la Confédération en discutant de la question des droits linguistiques.

Des voix: Bravo!

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, puis-je me permettre de signaler qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme on est d'accord pour dire qu'il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures

[Français]

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, nous, députés, sommes souvent accusés, quand nous parlons à la Chambre, de nous adresser à nos électeurs. Je m'adresse aujourd'hui à chaque Canadien dont la langue maternelle est l'anglais. J'utilise l'autre langue officielle afin de bien montrer que nous disposons ici, à Ottawa, d'installations d'interprétation simultanée et aussi de souligner que mes commentaires seront publiés au compte rendu officiel des Débats dans les deux langues officielles. Les contacts sont ainsi facilement maintenus, même si la majorité des députés anglophones de la Chambre ne connaissent que peu ou pas du tout l'autre langue de leur pays.

Cette dernière assertion n'est pas une critique. Il faut accepter comme un fait patent que les personnes, après un certain âge, ne sont guère susceptibles d'avoir ni les aptitudes nécessaires ni le désir d'apprendre à fond une autre langue.